

Montreuil,
le lundi 18 janvier 2021

Émetteur : David Blanchard, Consultant/formateur - Institut 4.10 - Email :
dblanchard@institutquatredix.fr, Eléonora Russo, Chef de projet formation - UcanSS - Email :
formation@ucanSS.fr

Objet : Offre de formation interbranche « Contentieux de la Sécurité sociale »

Madame, Monsieur le Directeur,

L'UcanSS, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuit le déploiement de son offre interbranche Contentieux.

Cette offre de formation modulaire vise à :

- renforcer les compétences juridiques des personnels en charge des activités de contentieux des différentes branches, dans le domaine des règles procédurales et de la plaidoirie.
- favoriser, auprès de ces agents, le développement d'une **vision partagée des enjeux du contentieux pour l'Institution et des approches méthodologiques communes**.

Elle est complémentaire aux dispositifs spécifiques existant dans chacune des branches. Une plaquette de présentation accompagne cette lettre d'information.

I - PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Cette formation à la carte est composée de 3 modules :

- Acquérir les fondamentaux du contentieux de la Sécurité sociale - module 1.
- Perfectionner ses connaissances sur les règles procédurales applicables au contentieux de Sécurité sociale - module 2.
- Maîtriser une méthodologie de défense des dossiers en phase contentieuse - module 3.

Le module 1 a été entièrement rénové en 2020 afin de prendre en compte les évolutions législatives et derniers décrets suite à la Loi Justice du XXI^{ème} siècle. Les exercices ont été également repensés et

s'appuient désormais sur des cas pratiques issus de dossiers réels (et anonymisés) transmis par les 4 branches du Régime général

II - OBJECTIFS

Module 1 :

- Intégrer les connaissances juridiques nécessaires à la maîtrise des règles procédurales applicables en matière de contentieux de Sécurité sociale.



Module 2 :

- Identifier les problématiques complexes dérivées de la mise en œuvre des règles procédurales.
- Intégrer le déroulement de l'instance du point de vue des demandes et des incidents de procédure.
- Adapter la stratégie contentieuse par la maîtrise des voies de recours.
- Apprécier les enjeux de procédure au regard des exigences du pourvoi en cassation.

Module 3 :

- Analyser le processus de qualification juridique des faits et évaluer la pertinence de la structuration des conclusions en fonction de l'objectif stratégique.
- Identifier les principales attentes du juge sur le plan des écritures contentieuses et de la plaidoirie.
- Utiliser les techniques oratoires pour adapter sa communication à ses interlocuteurs.
- Utiliser les techniques oratoires pour persuader le juge.

III - PUBLICS VISES

Module 1 :

- Juristes débutants ou en remise à niveau (rédacteurs juridiques, attachés juridiques, audiençiers, chargés d'affaires juridiques).

Pré-requis : connaître les principes fondamentaux du droit et de l'organisation judiciaire.

Module 2 :

- Juristes expérimentés ou experts de la procédure contentieuse représentant leur organisme devant les tribunaux, en l'occurrence les responsables des services contentieux et les audiençiers.

Pré-requis : maîtriser les principes généraux de la procédure judiciaire dans le domaine du contentieux général de la sécurité sociale ou avoir suivi le module 1.

Module 3 :

- Audiençiers, responsables de services représentant leur organisme devant les tribunaux et rédacteurs juridiques.

Pré-requis : dans le cadre de ses fonctions, participer à la rédaction de conclusions et/ou assurer des missions de représentation devant les juridictions de la Sécurité sociale. Maîtriser les règles essentielles de présentation de l'argumentaire juridique.

IV - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à :

- **633 €** par stagiaire pour le module 1 (2 jours)
- **663 €** par stagiaire pour le module 2 (2 jours)



- **779 €** par stagiaire pour le module 3 (3 jours)

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

Ces modules ne bénéficient pas de prise en charge au titre du plan.

V - CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Retrouvez le calendrier des sessions pour les 3 modules du dispositif et réalisez vos demandes d'inscription directement via le site de l'Institut 4.10, en cliquant sur le lien suivant :

- Module 1 - Acquérir les fondamentaux du contentieux de la Sécurité sociale : [ICI](#)
- Module 2 - Perfectionner ses connaissances sur les règles procédurales applicables au contentieux de Sécurité sociale : [ICI](#)
- Module 3 - Maîtriser une méthodologie de défense des dossiers en phase contentieuse : [ICI](#)

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en haut de ce document.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle